



UNIVERSITÉ D'AUTOMNE DE LA LIGUE DES FAMILLES 2012, DERNIERS ÉCHOS...

Revenons à la journée de réflexion, organisée le 13 novembre dernier, par la Ligue des Familles et consacrée à la pénurie de places d'accueil, ainsi qu'à l'accessibilité des places existantes... Après les 4 priorités de la Ligue (Flash Accueil n° 14), faisons écho aux 3 thèmes qui y ont été débattus: les priorités politiques, l'investissement dans l'accueil et la rencontre d'une diversité des besoins...

Laurent MONNIEZ, représentant le Ministre de l'Enfance (Fédération Wallonie-Bruxelles), Jean-Marc NOLLET, a présenté les **priorités politiques pour la période 2012-2022**, sous réserve des décisions budgétaires à prendre.

Il a rappelé que l'accueil des enfants est un droit et remplit une **fonction sociale, éducative, économique et de prévention**. Il ne s'agit donc pas d'une charge mais d'un investissement. Cependant, créer 4.000 places par an pendant 10 ans est ambitieux et très onéreux pour les finances de la Fédération, particulièrement en période budgétaire difficile...

16.000 NOUVELLES PLACES DE QUALITÉ

Le futur Contrat de gestion de l'ONE (2013-2017) comprendra une partie consacrée aux modalités et aux moyens financiers d'une nouvelle programmation de places d'accueil subventionnées. La volonté du Ministre est de créer 16.000 places de **qualité**, subventionnées et non-subventionnées par l'ONE, collectives et familiales, en 10 ans. Davantage, si les moyens financiers le permettent. Pour rappel, la Ligue demande la création de 4.000 places par an, sur une période de 10 ans, soit 40.000 places au total.

Cependant, fixer un objectif annuel semble quelque peu irréaliste au Représentant du Ministre. En effet, cet objectif est trop rigide : créer des milieux d'accueil nécessite souvent la construction d'infrastructures, ce qui prend plusieurs années et est sujet à des retards.

Par ailleurs, des projets de milieux d'accueil sont prêts à se réaliser en 2013... Mais les places à créer correspondent-elles aux besoins ? Ces projets pourront-ils être retenus dans le cadre d'une future programmation des milieux d'accueil collectifs subventionnés ? A confirmer, sur base des futurs critères de sélection, qui devront encore davantage correspondre aux besoins des familles...

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT

Les projets sont complexes et tributaires de nombreux aléas (permis de bâtir, chantier, recrutement de personnel, ...). **Une aide accrue aux promoteurs** est donc prévue :

- l'engagement de Coordinatrices Accueil supplémentaires, par anticipation de la création des places ;
- l'introduction d'un dossier unique à l'ONE pour simplifier les démarches ;
- la garantie de l'octroi des différents types de subsides pour les projets retenus (fonctionnement –ONE, aide à l'emploi et infrastructure – Régions) ;
- l'amélioration du suivi des projets et du conseil aux promoteurs (Guichet de l'information ONE) ;
- la collaboration accrue entre les différents niveaux de pouvoirs ;
- ...

La problématique spécifique à la **Région bruxelloise** (essor démographique, ...) fait quant à elle l'objet d'une Task-Force inter-Gouvernements.

AUTRES PRIORITÉS DU MINISTRE DE L'ENFANCE...

L'**accessibilité** des milieux d'accueil est une pré-occupation dans toutes ses dimensions: accessibilité financière, géographique, en matière de mobilité, ...

Les services et activités pour les enfants de 0-12 ans gagneraient à être organisés dans des « **Maisons de l'Enfance** », où les familles trouveraient des Consultations pour enfants, de l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans, de l'accueil pendant le temps libre (3-12 ans), de l'accueil classique et atypique, ...

Enfin, en matière de subsides actuellement versés par le **FESC**, la volonté ministérielle est de maintenir l'offre après le transfert programmé aux entités fédérées.

RETOURS SUR INVESTISSEMENT

La Ligue est convaincue que les montants dépensés dans l'accueil de l'enfant constituent un investissement. Cet accueil remplit en effet une **fonction sociale**, pour autant toutefois qu'il soit de qualité et qu'il ait lieu dans des structures en dehors du milieu familial.

Dominic RICHARDSON (OCDE¹) renforce cette idée, dans une étude (à paraître) sur les investissements publics dans les soins aux enfants et leurs conséquences économiques et sociales dans différents pays de l'OCDE. Les résultats seront publiés à la mi-2013. Ils pourront être obtenus auprès de la Ligue.

Par ailleurs, la Communauté flamande, comme la Fédération Wallonie-Bruxelles, investit dans l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans, par le biais de **Kind en Gezin²**. La réglementation en vigueur est en cours de modification. Elle visera un accueil de qualité et comprendra des critères de priorité pour les nouvelles places. Le Décret a été adopté le 23 octobre 2012 et les Arrêtés d'application sont en cours d'élaboration. Ils poursuivent trois objectifs :

FACILITER	PROFESSIONNALISER	CLARIFIER
La recherche d'une place d'accueil	Une autorisation requise pour tous les milieux d'accueil	L'offre d'accueil
L'accessibilité pour les parents	Des qualifications requises pour tous	Les modes de Subsidiation
Du soutien pédagogique		

Une communication envers le secteur est prévue en juillet 2013 et l'entrée en vigueur du nouveau décret, à travers ses arrêtés d'application, en janvier 2014.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- www.kindengezin.be/Kinderopvang/Nieuw-decreet ou tel. : 078 15 01 00

DIVERSITÉ DES BESOINS...

Ce thème a fait l'objet d'un atelier, au cours duquel **Actiris³** a présenté ses 2 milieux d'accueil actuels : deux maisons d'enfants (78 places au total). Une 3^{ème} structure d'accueil est en projet pour 2013. Ces milieux d'accueil ont été créés pour **atténuer la problématique du frein à l'emploi**, provoquée par le manque de places. L'accessibilité de ces places d'accueil à un **public** surtout **féminin**, ainsi que pour des **familles monoparentales** mais aussi pour des **parents en formation** dans le cadre d'une réinsertion socio-professionnelle, représente leur principal objet social.

Leur fonctionnement fait la part belle à la **souplesse des horaires** des parents, tout en veillant à la sécurité affective des enfants (puéricultrice de référence), en garantissant une certaine forme de continuité.

Ces structures accueillent beaucoup d'enfants de **nationalités différentes**, parlant une multitude de langues à la maison. L'accent est dès lors mis sur la formation du personnel, visant à offrir des conditions d'accueil adaptées.

RENCONTRE DE CES BESOINS

Sylvie LEFEBVRE (asbl « Promemploi ») a abordé les **besoins atypiques** en matière d'accueil (urgence, occasionnel, flexible, 24 heures sur 24, enfants malades, ...). Soit, pour l'essentiel, des types d'accueil actuellement subsidiés par le FESC. Elle ne considère pas l'accueil d'enfants en situation de handicap comme atypique : l'ONE le favorise en effet dans les milieux d'accueil pratiquant l'accueil classique.

Elle souligne par ailleurs qu'il est actuellement **difficile d'identifier les besoins précis des parents**. Quoi qu'il en soit, le système de **listes d'attentes** cumule, selon elle, tous les défauts. A revoir donc... Elle plaide enfin d'une part, pour que les parents puissent vraiment **choisir la place d'accueil** qui répond à leurs besoins et d'autre part, pour une **plus grande flexibilité** de l'accueil, pour mieux répondre aux besoins fluctuants.

« *Il faut tout un village pour éduquer un enfant* »

Proverbe africain

1 OCDE = Organisation de Coopération et de Développement économiques

2 Kind en Gezin est l'homologue de l'ONE pour la Communauté flamande. En Région de Bruxelles-Capitale, les milieux d'accueil sont du ressort de l'un ou l'autre organisme.

3 Organisme chargé en Région de Bruxelles-Capitale de mettre en œuvre la politique de remise au travail des demandeurs d'emploi.

Pour Anne-Françoise DUSART (asbl « RIEPP⁴ »), les milieux d'accueil sont des **lieux d'éducation**, au même titre que l'enseignement maternel. Ils ont pour fonction de garder les enfants mais remplissent également une fonction éducative et sociale. C'est en outre le **premier lieu où l'enfant est confronté à la diversité**.

L'accès à l'accueil devrait être un droit pour chaque enfant. Cependant, la pénurie de places d'accueil entraîne des choix de la part des milieux d'accueil, sur base de plusieurs critères de priorité (fratrie, travail, ...).⁵ Elle insiste sur la nécessité de mieux prendre en compte les **besoins des parents, dans leur diversité**, pour leur permettre de mieux assumer leurs responsabilités sociales, professionnelles et parentales, sans oublier la prise en compte des besoins des enfants.

Elle plaide pour une **meilleure occupation des places**, en proposant de l'accueil occasionnel avec les places momentanément inoccupées. Ce système permettrait de proposer des solutions d'accueil envers certaines **familles en difficulté** (parents analphabètes ou qui rencontrent des difficultés dans les modes de communication – barrières culturelles,...).

PROCHAINES ÉTAPES...

L'Université d'automne de la Ligue des Familles ferme ses portes... Le tour des initiatives sur l'avenir de l'accueil de la petite Enfance se poursuivra dans nos prochaines éditions.

Prochaines étapes : l'accueil de la diversité des familles (RIEPP), les Financements de l'accueil de l'Enfance (Vie Féminine-FSMI), l'étude de la réalité des Pouvoirs organisateurs des milieux d'accueil (FIMS) et la campagne pour le droit à une place d'accueil pour chaque enfant (FPS et FGTB).

Bernard GEERTS

Conseiller à la Direction Milieux d'accueil 0-3 ans

POUR EN SAVOIR PLUS :



www.citoyenparent.be

4 Réseau des Initiatives Enfants-Parents-Professionnels, asbl organisant des formations continues, agréées et subventionnées par l'ONE, destinées aux professionnels de l'accueil d'enfants et gérant des projets (dont la recherche-action-formation « Accueil pour tous »).

5 Les milieux d'accueil doivent permettre aux parents de concilier leurs responsabilités professionnelles, c'est-à-dire à la fois le travail, la formation professionnelle et la recherche d'emploi, leurs engagements sociaux et leurs responsabilités parentales (preamble de la réglementation générale des milieux d'accueil)⁴